



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
LIMITÉE

E/2003/L.35  
18 juillet 2003

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**Session de fond de 2003**

Genève, 30 juin-25 juillet 2003

Point 7 e) de l'ordre du jour

**Questions de coordination, questions  
relatives au programme et autres questions:  
Programme à long terme d'aide à Haïti**

**Projet de résolution présenté par la Vice-Présidente du Conseil économique  
et social, M<sup>me</sup> Marjatta Rasi (Finlande), à l'issue de consultations informelles**

**Programme à long terme d'aide à Haïti**

*Le Conseil économique et social,*

*Rappelant* ses résolutions 1999/11 du 27 juillet 1999, 2001/25 du 26 juillet 2001  
et 2002/22 du 24 juillet 2002, ainsi que sa décision 2000/235 du 27 juillet 2000,

*Prenant note* du rapport global du Secrétaire général sur le programme à long terme  
d'aide à Haïti<sup>1</sup>,

*Se félicitant* des efforts de médiation déployés par l'Organisation des États américains,  
notamment sa mission spéciale pour le renforcement de la démocratie en Haïti, et par  
la Communauté des Caraïbes pour instaurer un dialogue et promouvoir la réconciliation, afin

---

<sup>1</sup> E/2003/54.

de renforcer le cadre politique dont Haïti a besoin pour la promotion du développement économique et social et la lutte contre la pauvreté,

*Se félicitant également* du rapport de l'expert indépendant des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme en Haïti<sup>2</sup>, prenant note de la déclaration faite à la cinquante-neuvième session de la Commission des droits de l'homme par la Présidente de la Commission<sup>3</sup>, et continuant d'encourager les travaux de la Commission interaméricaine des droits de l'homme et de la Commission des droits de l'homme dans ce domaine,

*Notant* le lancement, par l'équipe de pays des Nations Unies pour Haïti, le 22 avril 2003, du Programme intégré d'intervention d'urgence: action ciblée sur les groupes et communautés vulnérables d'Haïti,

1. *Demande* que le Secrétaire général rende compte, en coordination avec le Coordonnateur résident en Haïti, des progrès accomplis dans l'application du programme à long terme d'aide à Haïti, et que ce rapport soit établi à l'intention du Conseil économique et social compte tenu de l'évolution de la situation en Haïti;

2. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour de sa session de fond de 2004 la question intitulée «Programme à long terme d'aide à Haïti».

-----

---

<sup>2</sup> E/CN.4/2003/116.

<sup>3</sup> E/CN.4/2003/L.10/Add.1, par. 28.